



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LA CHAPELLE DES FOUGERETZ  
Séance du 23 septembre 2019

Date de convocation : 17 septembre 2019 – date d’affichage : 17 septembre 2019

Sous la présidence de Jean-Yves Chiron, Maire  
Secrétaire de séance : Maryse DELAMARRE

Présents à l’ouverture de la séance, tous les membres, à l’exception de :

- Monique Milanèse excusée et représentée par Jean-Yves Chiron,
- Paul Gavard excusé et représenté par Claude Auffray,
- Eliane Coudray excusée et représentée par Jean-François Giffard,
- Marc Eslan excusé et représenté par Marie-Louise Le Galloudec,
- Elizabeth Lanoiselée excusée et représentée par François Pinsault,
- Catherine Huard excusée et représentée par Gérard Letournel,
- Eric Lebrument excusé et représenté par Jean-Marc Guyon,
- Fabrice Chauvin excusé et représenté par Alain Troufflard.

**2019-40 Avis de la commune sur le permis d’aménager du Secteur Sud avant enquête publique**

Rapporteur : François Pinsault

La Commune de La-Chapelle-des-Fougeretz connaît depuis plusieurs années une dynamique de développement de la population. Le secteur Sud de la commune a fait l’objet d’études initiées par la SNC Sud Chapelle (diagnostic de site, évaluation environnementale, scénarii d’aménagement) qui ont permis d’aboutir à un projet d’ensemble. Le projet global envisagé porte sur une surface d’environ 27 ha sur un périmètre opérationnel ne comprenant que des zones urbaines ou à urbaniser, et vise à la réalisation d’un objectif de 715 logements au travers de trois permis d’aménager échelonnés dans le temps.

Par délibération en date du 13 décembre 2018, l’assemblée délibérante de Rennes Métropole a approuvé la modification n°5 du Plan Local d’Urbanisme de La Chapelle des Fougeretz qui prévoit notamment l’ouverture à l’urbanisation d’une partie de zone 2AUD au sud de la partie agglomérée, plus particulièrement le site de La Viennais, à l’Est de la rue des Longrais, afin de permettre une opération d’aménagement d’ensemble.

Par délibération du 4 février 2019, le conseil municipal de la Chapelle des Fougeretz a émis un avis favorable sur le projet de délibération de Rennes Métropole portant création d’un périmètre élargi de Projet Urbain Partenarial sur les secteurs Pont Romain, Hardy et la Viennais, a émis un avis favorable sur le projet de délibération de Rennes Métropole autorisant le Président à signer la convention de Projet Urbain Partenarial avec la SNC SUD CHAPELLE pour le premier projet d’aménagement opérationnel sur le secteur de la Viennais et a approuvé le programme des équipements publics à réaliser.

Selon l’article L122-7 du code de l’environnement, le conseil municipal de la commune où le projet doit être implantée est appelé à donner son avis sur la demande d’autorisation dès l’ouverture de l’enquête publique.

Le maître d’ouvrage a mis en œuvre la séquence éviter-réduire-compenser, permettant de répondre aux enjeux de préservation de la biodiversité présente sur le site, et de proposer les mesures de protection adéquates pour préserver l’habitat des espèces protégées présentes. Les principales mesures sont les suivantes :

- Réalisation d’un état initial de l’environnement sur un périmètre d’étude d’environ 44 ha,
- Adaptation du périmètre opérationnel sur une emprise réduite de 32.8 ha, permettant notamment de limiter les impacts,
- Le projet préserve la quasi-totalité de la zone humide pédologique présente dans l’emprise et crée une surface importante de zones humides tout en améliorant les fonctionnalités des ruisseaux de Moulin Neuf et de la Viennais. D’un point de vue uniquement surfacique, le projet impacte 256 m<sup>2</sup> de zones humides et en crée 2600 m<sup>2</sup>, soit l’équivalent d’un ratio de compensation de 10. De ce fait, le projet ne nécessite pas de mesure compensatoire car il entraîne une amélioration globale des milieux humides (en surface et qualité),
- Il est prévu la plantation de 1,8 ha de massif arbustif et de parc linéaire bocager, soit environ 1 055 arbres de haut jet plantés sur l’ensemble du projet. Les ripisylves seront recrées dans le cadre des plantations, le long du

ruisseau de la Viennais et du ruisseau du Moulin Neuf. Ces plantations (dont certaines en masse) équivalent à environ 3,5 km de linéaire planté,

- Traitement des vallons des deux cours d'eau inclus dans le périmètre mais non aménagés, hormis dans le cadre d'une remise en valeur aux abords des ruisseaux pour la restauration d'un fond de vallée qualitatif sur le plan écologique et paysager,
- Création de nouveaux éléments de corridor écologiques : parc linéaire bocager, cascade sur le secteur Pont Romain...

Le projet inclut la reconversion d'une friche industrielle sur une surface de 3,15 ha, site qui était actuellement régulièrement squatté et déconnecté des autres espaces naturels. Ainsi le périmètre de projet n'abrite pas d'espaces naturels non cultivés à ce jour.

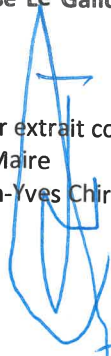
Vu la commission Aménagement du 10 septembre 2019,

Le conseil municipal, après avoir délibéré décide :

- **d'émettre** un avis favorable sur le permis d'aménager de la Viennais.

Adopté à la majorité 15 pour, 5 contre (Elisabeth Cormault, Gérard Letournel, Catherine Huard, Eric Lebrument, Jean-Marc Guyon), 7 ne prennent pas part au vote (François Pinsault, Marie-Louise Le Galloudec, Jean-François Giffard, Eliane Coudray, Nicole Leguérinel, Marc Eslan, Elizabeth Lanoiselée).

Pour extrait conforme  
Le Maire  
Jean-Yves Chiron





## Accusé de réception

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Acte reçu par: Préfecture de l'Ille-et-Vilaine

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2019-09-24(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: Chapelle des Fougeretz (La)

N° de SIREN: 213500598

Numéro Acte de la collectivité locale: 201940

Objet acte: 2019-40 Avis commune PA Viennais

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 2.1-Documents d urbanisme

Identifiant Acte: 035-213500598-20190924-201940-DE

---